
**DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE DIALOGUE MIGRATOIRE
EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE (5+5)
Rabat, 22-23 octobre 2003**

Source : http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/policy_and_research/rcp/5+5/Discours_DG-Conf%C3%A9rence_de_Rabat_FR.pdf



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

**DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE DIALOGUE
MIGRATOIRE
EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE
(5+5)
Rabat, 22-23 octobre 2003**

**Discours du Directeur général de l'Organisation internationale
pour les
migrations
(OIM)
M. Brunson McKINLEY**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de Délégation,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

J'interviens pour la deuxième fois devant votre Conférence et j'en ressens l'honneur et la fierté pour l'Organisation internationale pour les migrations et pour moi-même. Je saisis cette occasion pour adresser mes vifs remerciements au Royaume du Maroc qui nous accueille si chaleureusement et nous permet ainsi de continuer, dans un cadre des plus agréables, ce dialogue sur la coopération migratoire en Méditerranée occidentale.

Je vous félicite, Madame la Présidente, pour le talent avec lequel vous dirigez les travaux de ce forum qui connaît depuis son lancement une importance croissante.

En effet, nous venons tous ici pour une grande circonstance. Dialoguer, à un tel niveau politique, sur les dynamiques migratoires en Méditerranée occidentale - connue par la symbolique (5+5) - est nécessairement une expérience exaltante à plusieurs titres. Ceci est vrai au niveau historique en raison du rôle original des migrations dans l'apparition de civilisations florissantes qui ont donné à jamais un caractère commun à cette région. Ensuite, les questions migratoires en Méditerranée occidentale constituent, de par leur diversité, un énorme potentiel de coopération et de dialogue entre les pays riverains.

D'autre part, le cadre informel et pragmatique du dialogue migratoire 5+5 constitue certainement un facteur positif pour le partenariat euro-méditerranéen, lancé à Barcelone en 1995, qui demeure la structure de coopération la plus ambitieuse dans la région. Les déclarations issues du processus de Barcelone, ainsi que celles issues des réunions ultérieures, comportent des mesures spécifiques reconnaissant l'importance du rôle joué par la migration dans les relations sub - régionales entre les pays d'accueil, d'origine et de transit et le besoin d'établir des programmes de coopération effectifs entre les Etats.

Cette démarche se consolide progressivement au niveau du processus d'harmonisation interne des politiques migratoires des pays de l'Union européenne où les Etats du Sud de l'Europe jouent un rôle fondamental. Ceci est notamment le cas à travers le Titre VI du traité de l'Union européenne, l'Accord de Schengen, les conclusions des Sommets européens de Tampere, de Laken et plus récemment encore de Séville et de Thessalonique.

Au sud de la Méditerranée occidentale, l'établissement de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1989 a offert une nouvelle dimension économique et politique aux échanges humains déjà denses entre les nations du Maghreb, renforçant des liens aussi bien historiques et culturels que politiques déjà existants entre l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Nous avons pu observer en outre, au courant de cette année, que la question migratoire, dans sa globalité, était récurrente à tous les niveaux de la coopération inter - maghrébine au sein des commissions mixtes bilatérales qui se réunissent périodiquement, que ce soit aux niveaux politique ou technique.

De même, la grande priorité accordée au dossier de la migration, à travers un non-papier, par la dernière réunion des Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue 5+5, qui s'est tenue cette année à Sainte-Maxime en France, a constitué un élément fondamental quant au cadrage politique du dialogue migratoire dans cette partie de la Méditerranée.

Il est vrai aussi que la réussite totale, il faut le souligner, de la première conférence ministérielle sur le dialogue en Méditerranée occidentale, organisée il y a une année par nos amis tunisiens, a constitué, à travers la Déclaration de Tunis, une solide base de départ pour cet exercice informel.

Ce dynamisme exceptionnel de la coopération migratoire entre les Etats de la Méditerranée occidentale a positivement influencé, durant toute l'année, le travail de préparation de cette conférence à travers la qualité et la densité des récentes réunions d'experts à Tunis en avril et à Rabat en septembre.

La richesse des débats engagés depuis hier par les experts et les politiques, est un indicateur clair quant à la reconnaissance de plus en plus importante d'un dialogue migratoire ouvert et sincère au niveau de la Méditerranée occidentale.

En outre, vous avez certainement remarqué que nos travaux ont abordé pratiquement tous les domaines liés aux migrations. Ceci nous encourage à conclure qu'en matière de migration, la Méditerranée occidentale est, en elle-même, un exemple typique du large éventail des domaines de coopération migratoire qui s'offrent aux Etats.

Il s'agit des domaines d'une importance cruciale tels que la recherche sur les migrations, la migration comme moteur de développement socio - économique, notamment par l'utilisation productive des transferts de fonds, la prévention et la lutte contre la traite des personnes et autres formes de migrations irrégulières, les droits des migrants et l'intégration sociale des nouvelles communautés, la santé et la migration, le renforcement des capacités du personnel chargé de gérer les migrations.

Sur la base de son expérience globale, l'OIM a récemment conçu un tableau schématique qui catégorise, à titre indicatif, les grands défis migratoires de ce nouveau siècle. Ceux-ci concernent :

- Migration et développement ;
- Migration assistée ;
- Contrôle de la migration ;
- Migration forcée.

Le diagramme illustrant l'étendue de ces quatre domaines principaux des politiques et des programmes en matière migratoire est maintenant à votre disposition en français, en espagnol et en arabe.

Certes, l'OIM met en œuvre depuis des décennies des programmes de migration et de développement dans différentes parties du monde, mais le potentiel réel de la migration comme locomotive du développement économique et social n'a commencé à être reconnu à sa juste valeur et au niveau global que très récemment.

Ce potentiel de la migration pour le développement et la stabilité des pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire, ainsi que ceux en transition, est énorme. Bien gérée, la migration contribue en effet à la réduction de la pauvreté économique et sociale tant aux niveaux local que national et constitue un facteur crucial dans le développement humain durable. De par ce rôle important, la migration est donc un élément substantiel de la stratégie de mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire.

Les pays développés ont traditionnellement essayé de réduire et/ou d'arrêter la migration internationale. Aujourd'hui, cependant, ils reconnaissent l'intérêt de la migration pour faire face à leurs besoins économiques et pour combler leurs déficits démographiques. Par lui-même, ce fait crée une unique opportunité pour la Communauté internationale afin de concilier les politiques migratoires avec les stratégies de développement.

Ici je dirais que, pour mettre en œuvre cette approche globale, trois éléments sont indispensables :

- Des projets bien ciblés relatifs à la migration de travail ;
- Une gestion novatrice des transferts de fonds des migrants ; et
- La mobilisation et l'implication de la diaspora et des réseaux transnationaux dans le processus de développement.

L'OIM a commencé la mise en œuvre de cette stratégie à travers un programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA) qui vise à offrir aux pays concernés un accès aux ressources économiques, sociales et professionnelles de leurs diasporas. Nous avons déjà commencé à travailler avec les pays de la Méditerranée occidentale sur ces questions. Je citerais notamment un certain nombre de programmes de migration et de développement mis en œuvre par l'OIM en Tunisie, avec le concours de l'Italie, par exemple le programme PROCHE, qui vise à mettre en valeur les

potentiels économiques dans une région à forte dynamique migratoire. D'autres projets de ce type sont en cours de préparation avec la majorité des pays du Maghreb.

Dans le domaine de la migration assistée, l'OIM a pu aider depuis sa création en 1951 des millions de migrants à travers le monde. Cependant, les dynamiques démographiques et économiques sont actuellement différentes. Les pays européens d'émigration du milieu du siècle passé sont devenus des pays d'immigration. La réalité des migrations aujourd'hui rend tous les pays pratiquement pays d'immigration, d'émigration et de transit. Ceci est particulièrement vrai en Méditerranée occidentale.

La migration pour le travail, qui a un rôle crucial dans le domaine du développement, est aussi de plus en plus reconnue comme un facteur important dans la migration ordonnée. En adoptant en effet une stratégie basée sur un partenariat régional favorisant la migration régulière, il est parfaitement possible de lutter d'une façon concertée contre la migration irrégulière et ses effets.

Des activités dans le domaine des migrations assistées tels que le recrutement, les services consulaires, la réunification familiale, le contrôle médical, l'orientation culturelle et les cours de langues sont conçus pour renforcer le caractère ordonné des migrations et le respect effectif des droits des migrants.

Le contrôle de la migration, quant à lui, est l'une des fonctions régaliennes des Etats, qu'ils soient d'immigration d'émigration ou de transit. Chaque Etat a en effet le droit d'identifier qui doit entrer et séjourner dans son territoire. Dans ce cadre, l'OIM pose le principe selon lequel les migrations qui s'effectuent de façon ordonnée et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société. Un meilleur système de contrôle des identités de voyageurs et migrants renforcera d'une façon indispensable la capacité de nos sociétés de participer à plein titre dans le marché mondial de travail qui est en train de se construire.

L'OIM travaille souvent avec les gouvernements sur les législations migratoires et le renforcement des moyens de gestion des frontières, ceci en s'assurant en même temps que les migrants soient traités d'une façon humaine et digne. Dans le même ordre, nous luttons également contre la traite des êtres humains à travers la prévention, la protection et l'assistance, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles des pays pour juguler ces fléaux.

A travers le monde, l'OIM a toujours eu un rôle important dans les domaines des migrations forcées et des situations de post-conflits. Ceci concerne plusieurs facettes tels que le transport, le rapatriement et l'intégration.

L'importance de ces dimensions migratoires, qui constituent le cœur du travail de l'OIM, est principalement le fruit d'une reconnaissance accrue de la part des États que la migration est essentielle, inévitable et potentiellement bénéfique pour la vie socio-économique aux niveaux national et régional.

Nous remarquons en effet dans notre coopération avec la majorité des Etats qu'il y a un consensus émergeant selon lequel les Etats peuvent et doivent gérer la migration à travers une coopération internationale qui prend en compte toutes les facettes de ce phénomène complexe. Dans ce contexte, le dialogue migratoire en Méditerranée occidentale constitue, par l'engagement des Etats concernés, un modèle en la matière.

En effet, les processus régionaux montrent clairement, et ceci est devenu encore plus évident après nos discussions, qu'il existe un besoin majeur d'une réflexion au niveau régional pour que les questions migratoires puissent trouver des solutions pragmatiques et humaines. Ces processus informels de consultation visent à adopter, à travers une approche globale des causes et des effets des migrations, une démarche bénéfique pour les Etats des pays d'origine, de transit, d'accueil ainsi que pour les migrants.

Je suis certain que la présidence marocaine pourra, avec le soutien des tous les Etats participants, faire des avancées substantielles dans la consolidation de ce dialogue. Je remercie dans ce contexte la contribution du gouvernement italien. Je ne peux, quant à moi, que vous assurer du soutien de l'OIM pour la réussite de cette démarche.

L'OIM, qui facilite et encourage ce type de dialogue dans différentes parties du monde, a acquis un savoir global en la matière. Du processus de Puebla dans les Amériques, au processus de la Conférence de Bali en Asie en passant par les processus de MIDSA en Afrique australe et le processus MIDWA en Afrique de l'Ouest, l'OIM a facilité, dans un esprit neutre et équilibré, pour un grand nombre d'Etats la prise en charge leurs priorités migratoires régionales. Naturellement, les propriétaires des processus restent les Etats participants, le rôle de l'OIM étant celui d'organisateur, de médiateur et facilitateur de dialogue.

Je ne voudrais pas conclure sans vous réaffirmer l'engagement ferme qui est non seulement le mien, mais aussi celui de mes collègues de l'OIM, de continuer à œuvrer continuellement pour vous et avec vous pour la réussite de cette magnifique entreprise.

Enfin j'aimerais conclure par cette phrase de l'historien Fernand BRAUDEL : « La Méditerranée ... est une œuvre sans cesse reprise par les Hommes. ».

Que cette pensée reste toujours présente à nos esprits !

Je vous remercie.